Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20180323-0000018899-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi: 28/03/2018

Réception par le Préfet : 28/03/2018

Publication: 29/03/2018

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de l'Assemblée



Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-3-12-4 **Séance du** vendredi 23 mars 2018

CONGRES NATIONAL ANNUEL DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES DÉCORÉS DU TRAVAIL

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS:

M. BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION:

M. ADRIAN donne procuration à Mme BOHN.

M. COUCHOT donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme JENN donne procuration à Mme HELDERLE.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. BIHL.

Mme MILLION donne procuration à M. HABIG.

Mme RAPP donne procuration à Mme MARTIN.

M. SCHITTLY donne procuration à M. MUNCK.

M. STRAUMANN donne procuration à M. WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-12-1 du 21 décembre 2017 relative aux moyens des directions fonctionnelles de l'administration générale (hors ressources humaines, finances, valorisation du patrimoine immobilier et de la logistique),
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Attribue et autorise le versement, en une seule fois, d'une subvention de 500 euros à la Fédération Régionale des Décorés du Travail d'Alsace (FRDT) pour l'organisation du congrès national annuel de la Fédération Nationale des Décorés du Travail (FDNT) qui aura lieu dans le Haut-Rhin, le 6 avril 2018.

Ce montant sera prélevé sur la ligne du budget départemental 2018, programme J718, imputation 65-021-6574-3277-029.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité